

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES
ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS

FranceAgriMer

RAPPORT D'ACTIVITÉ
> LES FILIÈRES

09



FranceAgriMer



Sommaire

Édito	page 5
Céréales	page 7
Fruits et légumes	page 10
Horticulture	page 13
Lait	page 16
Oléo-protéagineux	page 19
Pêche	page 22
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	page 26
Sucre	page 28
Viandes rouges et blanches	page 31
Vins	page 36



AIDER LES FILIÈRES À S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE A ÉTÉ DÉFAVORABLE À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES AGRICOLES EN 2009. EN CETTE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ, FRANCEAGRIMER S'EST ATTACHÉ À SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FILIÈRES DANS LEURS ÉVOLUTIONS.

En 2009, la crise économique mondiale a fait chuter le prix des matières premières, accentuant la baisse de revenus des agriculteurs, déjà sensible l'année précédente. L'effondrement des cours des productions de nombreuses filières a entraîné la réactivation, au niveau communautaire, des mécanismes d'intervention qui subsistaient, notamment dans les secteurs des produits laitiers et des céréales.

Pour enrayer les effets de cette crise d'une ampleur sans précédent depuis une trentaine d'années, des mesures de soutien ont également été mises en place au niveau national. Celles-ci ont concerné les secteurs les plus fragilisés, qu'il s'agisse des éleveurs de porcs, des producteurs de lait ou de fruits et légumes.

Le 27 octobre 2009 à Poligny, le président de la République a lancé un plan de soutien

Xavier Beulin,
président du Conseil
d'administration
de FranceAgriMer



exceptionnel à l'agriculture, qui a permis d'aider l'ensemble des filières à surmonter la crise grâce à des mesures de soutien bancaire et d'allègement des charges.

Dans ce contexte difficile, l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, créé le 1^{er} avril 2009, a su se mobiliser pour apporter son expertise et mettre en place les mesures nécessaires à une meilleure adaptation des différents acteurs aux évolutions économiques.

L'agriculture ne constitue pas seulement un enjeu pour les agriculteurs. C'est un secteur stratégique pour notre pays, pour les entreprises agroalimentaires comme pour l'ensemble de nos concitoyens.

“ FranceAgriMer a su se mobiliser pour apporter son expertise et mettre en place les mesures nécessaires à une meilleure adaptation des différents acteurs aux évolutions économiques. ”

La crise que nous traversons démontre, s'il en était besoin, que le secteur agricole ne saurait être géré par le seul jeu du marché et qu'il faut préserver des mécanismes de régulation. C'est ainsi que FranceAgriMer a été positionné au plus près des opérateurs des filières

et des décideurs publics pour mettre en œuvre des dispositifs de soutien et améliorer la connaissance des marchés et des filières.

Je vous invite à prendre connaissance de la diversité des interventions de l'établissement et des résultats dont il peut se prévaloir dans l'appui aux différentes filières agricoles, qui sont pleinement associées à son activité au travers de ses Conseils spécialisés. **Xavier Beulin**

Les filières de l'agriculture et de la pêche

FRANCEAGRIMER A POUR MISSION D'ANIMER ET D'APPORTER SON SOUTIEN AUX FILIÈRES FRANÇAISES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE : LES FILIÈRES CÉRÉALES, FRUITS ET LÉGUMES, HORTICULTURE, LAIT, OLÉO-PROTÉAGINEUX, PÊCHE ET AQUACULTURE, PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES, SUCRE, VIANDES ROUGES ET BLANCHES ET VINS. CES FILIÈRES BÉNÉFICIENT, DEPUIS LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT, D'UNE GOUVERNANCE INTERPROFESSIONNELLE RENFORCÉE GRÂCE, NOTAMMENT, AUX OUTILS D'ALERTE MIS EN PLACE QUI PERMETTENT, EN CONCERTATION, D'ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS, DE FAVORISER LES PRISES DE POSITION ET DE RÉPARTIR LES BUDGETS AVEC EFFICACITÉ.

La filière céréales



EN 2009, LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE A ÉTÉ CONFRONTÉE À UNE IMPORTANTE BAISSÉ DES PRIX. LES MEMBRES DU CONSEIL SPÉCIALISÉ CÉRÉALES DE FRANCEAGRIMER ONT DONC EXPRIMÉ À maintes reprises leur souhait que soient maintenus les outils de régulation du marché.

UNE FORTE BAISSÉ DES PRIX

300 000

exploitants produisent une récolte moyenne de

65 à 70

millions de tonnes.

Dotée d'une forte organisation professionnelle et économique, la filière céréalière française s'organise autour de trois types d'acteurs : les producteurs (y compris les multiplicateurs pour les semences), les collecteurs (coopératives et négociants) et les transformateurs. En France, près de 300 000 exploitations productrices de céréales cultivent une surface agricole utile de l'ordre de 9 millions d'hectares, pour une récolte moyenne de 65 à 70 millions de tonnes, soit le quart de la production de l'Union européenne.

La majeure partie de la production française se concentre sur quatre espèces : le blé tendre, le maïs grain, l'orge et le blé dur. Sur la moyenne des dix dernières années, la France est le 5^e producteur mondial de blé. La céréale la plus cultivée est le blé tendre (36 millions de tonnes en moyenne), suivie du maïs (15 millions de tonnes) et de l'orge (10 millions de tonnes). Le blé dur a une place plus modeste, avec 2 millions de tonnes.

Un chiffre d'affaires comparable à celui du secteur automobile

En France, les producteurs se doivent de livrer leurs céréales à des organismes privés chargés de l'achat, du stockage et de la commercialisation. Pour exercer leur



La meunerie transforme chaque année environ 5 millions de tonnes de blé tendre en farine.

activité, ces organismes collecteurs doivent déposer une déclaration auprès de FranceAgriMer, qui les engage à respecter certaines conditions techniques et financières : équipements de contrôle qualité, tenue de comptabilité, fourniture de statistiques...

Le chiffre d'affaires de la filière céréalière française (blé, maïs, orge), de la production jusqu'à la deuxième transformation, s'élève à environ 54 milliards d'euros, soit presque autant que le secteur automobile (60 milliards d'euros).

L'alimentation animale est un débouché majeur de la production céréalière française : 20 millions de tonnes sont consommées par les cheptels, dont plus de la moitié sous forme d'aliments industriels. La meunerie transforme chaque année environ 5 millions de tonnes de blé tendre en farine. Près de 6 millions de tonnes de céréales sont aussi utilisées à des fins non alimentaires : amidonnerie (4,5 Mt), bioéthanol (1,2 Mt). La France produit ainsi 30 % de l'éthanol carburant européen.

Elle exporte, chaque année, entre 25 et 30 millions de tonnes de grains, toutes destinations confondues (Union européenne et pays tiers) et près de 4 millions de tonnes de produits transformés, principalement farine, malt et amidon de maïs. La France est le troisième exportateur mondial de blé tendre grain, le second exportateur mondial d'orges brassicoles et le premier exportateur mondial de malt. Elle est aussi le premier exportateur mondial de maïs semence.

2009 : la chute des prix

L'année 2009 a été marquée par une forte chute des prix sur les marchés céréaliers. Les bilans sont lourds et les stocks pèsent sur la nouvelle campagne en cours.

La refonte du mécanisme d'intervention à travers un règlement horizontal, commun aux filières lait, viande bovine et céréales, risque de supprimer les filets de sécurité existant en cas de chute des cours. Pour les céréales, il impose en effet dès la campagne 2010/2011 un contingent à 3 millions de tonnes sur le blé et à zéro sur les autres céréales. Par ailleurs, au vu des conséquences du bilan de santé de la PAC et de la volatilité des cours des matières premières agricoles, les membres du Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer ont exprimé à maintes reprises leur souhait que soient maintenus les outils de régulation du marché.

Équivalents à ceux du blé alors que la production est trois fois moindre, les stocks d'orge ont particulièrement pesé sur la campagne. Les opérateurs ont dû recourir à l'intervention et FranceAgriMer a pris en charge les 400 000 tonnes d'orges offertes à fin 2009, en les affectant à des silos retenus par appel d'offres. Ce tonnage reste malgré tout faible, compte tenu du stock, et n'a pas suffi à rééquilibrer le bilan.

En raison de la forte baisse des prix des céréales, on a également assisté en 2009 à un phénomène de rétention de marchandises dans les exploitations. La difficulté pour les opérateurs a alors été d'évaluer les tonnages de ces stocks en ferme. Ils peuvent, en effet, perturber les bilans en se reportant dans le poste collecte de l'année suivante. Le Conseil spécialisé céréales a alors décidé la mise en place, au sein de FranceAgriMer, d'une méthode d'évaluation de ces stocks.

Le chiffre d'affaires de la filière céréalière française s'élève à environ 54 milliards d'euros, presque autant que le secteur automobile.”





Des outils pour mieux anticiper

De manière générale, les opérateurs ont exprimé leur besoin de mieux anticiper le marché et donc, d'affiner les bilans élaborés par la direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer. Outre l'étude sur les stocks à la ferme, la mise en place d'un *crop progress* – un système de notation de l'état des cultures à l'image de celui réalisé par l'USDA (United States Department of Agriculture) – a été décidée par le Conseil spécialisé céréales pour deux régions pilotes, le Centre et la région Poitou-Charentes.

Par ailleurs, en 2009, dans un souci de rééquilibrer les bilans, une attention particulière a été portée à la promotion des céréales françaises à l'étranger, ainsi qu'à l'appui aux exportateurs. Un effort a également été entrepris sur l'amélioration de la qualité sanitaire des céréales. Les dispositifs d'aide de lutte contre les insectes et de détection des mycotoxines dans les silos ont notamment été renforcés par une nouvelle aide au contrôle de la qualité des grains de maïs.

Définir les missions des comités régionaux des céréales

Une redéfinition des missions des comités régionaux des céréales (CRC) a également été sollicitée par certains présidents de CRC. Cette instance est chargée, selon le code rural, d'émettre tous avis utiles sur l'organisation et le fonctionnement du marché des céréales et de participer à l'élaboration des prévisions de rendement. En 2009, une enquête auprès des membres des CRC et une réunion des présidents, des responsables territoriaux de FranceAgriMer et des responsables économiques et statistiques des DRAAF ont permis de définir les trois missions principales des comités : animation, information et communication. L'action se poursuivra en 2010 avec, notamment, un projet sur la valorisation de la filière céréales en région.

+ d'infos :

Rémi Haquin, président du Conseil spécialisé céréales

Claire Lelièvre, déléguée filière
 claire.lelievre@franceagrimer.fr
 01 73 30 20 41

Xavier Rousselin, Marchés, études et prospective
 xavier.rousselin@franceagrimer.fr
 01 73 30 23 51



POURSUITE DES MISES À L'INTERVENTION EN 2010

En raison d'une campagne d'exportation difficile en orge, les opérateurs européens préfèrent retirer du marché certaines quantités et avoir recours au « stockage public » dans le cadre de la procédure d'intervention communautaire. Début avril, la Commission européenne recensait 4,6 millions de tonnes d'orge offertes à l'intervention par les États membres, dont 1,4 million de tonnes en Allemagne et 1 million de tonnes en France. La Finlande arrive en troisième position (0,6 million de tonnes), suivie par la Pologne, la République tchèque et la Hongrie (entre 0,2 et 0,3 million de tonnes chacune). Côté blé tendre, les offres à l'intervention restent limitées en Europe (moins de 240 000 tonnes) et concernent pour l'essentiel la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie. Aucune offre n'est recensée en France.

La filière fruits et légumes



L'ANNÉE 2009 S'EST RÉVÉLÉE DIFFICILE POUR LA PLUPART DES PRODUCTIONS DE FRUITS ET LÉGUMES. OUTRE LA MISE EN PLACE D'AIDES SPÉCIFIQUES, FRANCEAGRIMER A POURSUIVI SON ACCOMPAGNEMENT SUR LES ACTIONS PERMETTANT AUX EXPLOITATIONS DE MIEUX S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES.

LA BAISSÉ DES PRIX AFFECTE TOUTE LA FILIÈRE

Avec **1,72** million de tonnes, les pommes de table dominent la production française de fruits.

Le secteur des fruits et légumes s'organise autour de deux filières distinctes, le frais et le transformé, auxquelles il faut ajouter la pomme de terre, un produit présentant ses propres spécificités. Il fédère différents métiers, des producteurs aux distributeurs et détaillants en passant par les transformateurs, les expéditeurs, les grossistes, les importateurs et les exportateurs. Les acteurs de ces filières sont réunis au sein de l'Interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), de l'Association des fruits et légumes transformés (Anifelt) et du Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT). Les producteurs peuvent également se regrouper en organisations de producteurs (OP), les aides prévues dans le cadre de l'organisation commune de marché (qui ne couvre pas la pomme de terre) leur étant réservées. Ainsi, l'on recensait environ 270 organisations de producteurs en 2009.

Un marché de 15 Md€ pour les fruits et légumes frais

En 2009, près de 32 000 exploitations ont produit 6 millions de tonnes de légumes frais sur 228 000 hectares, 43 000 exploitations 2,9 millions de tonnes de fruits



sur 204 500 hectares. La filière compte en outre 19 850 exploitations spécialisées dans la pomme de terre (125 000 hectares de pommes de terre de consommation et 38 800 hectares de pommes de terre féculière et de plants).

Le légume le plus cultivé est ainsi la pomme de terre avec 5,4 millions de tonnes de pommes de terre de consommation et 1,75 million de tonnes de pommes de terre féculière et de plants en 2009. Parmi les fruits, les pommes de table (1,72 million de tonnes en 2009) dominent de très loin la production française, suivies des pêches-nectarines (348 000 tonnes). La production de fruits et légumes biologiques demeure encore marginale, mais connaît un développement régulier. Elle concernait 6 350 exploitations en 2008 pour 20 900 hectares, soit 4,7 % des surfaces totales. Le chiffre d'affaires du secteur a atteint 6 milliards d'euros au niveau de la production de fruits et légumes en 2009 (dont 0,7 milliard d'euros vers le secteur de la transformation) et 1,3 milliard pour la pomme de terre. Pour les fruits et légumes frais, ce chiffre d'affaires représente 15 milliards d'euros au stade de la consommation, dont 56 % pour les fruits et 44 % pour les légumes, valeur qui ne prend pas en compte l'autoconsommation, estimée à 1,5 milliard d'euros. Les Français s'approvisionnent en fruits et légumes frais en grandes et moyennes surfaces (57 % de parts de marché en valeur), en hard discount (11,5 %), sur les marchés (15 %) et auprès des détaillants primeurs et supérettes (12 %). Les acteurs de la restauration hors foyer, eux, se fournissent principalement auprès des grossistes et détaillants.

Les achats en volume restent stables

Les achats de légumes des ménages restent stables en volume (+ 0,3 %) en 2009, même si les sommes dépensées connaissent une baisse notable (- 2,7 %) en raison de la deuxième année consécutive de baisse des prix (- 2,9 %). Pour les fruits, 2009 marque une rupture avec 2008, en termes de prix et de sommes dépensées. Ces dernières s'infléchissent ainsi de 6,2 %, le prix étant de retour à un niveau



LES FRUITS ET LÉGUMES SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

La balance commerciale française est déficitaire en légumes frais (environ 1,7 million de tonnes importées contre 927 000 tonnes exportées). C'est en fruits frais que le déséquilibre est le plus important (2,9 millions de tonnes importées environ contre seulement 1,3 million de tonnes exportées). La pomme de terre, en revanche, profite d'une balance commerciale largement excédentaire (environ 2,1 millions de tonnes exportées contre seulement 350 000 tonnes importées). La France est ainsi le premier exportateur de pommes de terre, en Europe, en volume.

Source : Douanes françaises

Un dispositif d'allègement des charges financières pour les exploitations de fruits et de légumes victimes de la crise a été mis en place. ”



ZOOM SUR DEUX PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES

• Tabac

Les quantités nettes de tabac de la récolte 2009 s'élevèrent à 18 000 tonnes contre 16 000 tonnes en 2008. Cette augmentation s'explique par la mise en culture de 200 hectares supplémentaires (variété virginie) et par un retour à des rendements normaux, comparés aux rendements bas des deux dernières récoltes. La qualité est d'un bon niveau. L'usine de première transformation de France Tabac a traité au total 13 600 tonnes de tabac dont 6 600 de virginie et 7 000 de burley, ce qui garantit une activité équilibrée de l'entreprise. La commercialisation des tabacs traités est assurée.

• Houblon

Actuellement, la demande de houblon est pratiquement inexistante, tant au niveau mondial que régional, et les prix, extrêmement bas, ne permettent pas de couvrir les charges de production. Les producteurs français recherchent de nouveaux marchés visant à toucher une clientèle brassicole particulière, adaptée aux houblons « à niche » pour des bières dites « spéciales ». À cet effet, les producteurs ont entamé une reconversion pluriannuelle afin d'implanter de nouvelles variétés mieux adaptées au marché.

proche de sa moyenne quinquennale. Le volume d'achat a connu une hausse légère (+ 0,7 %), poussé par une taille de clientèle à son plus haut niveau (98,9 %) et par un niveau moyen d'achat relativement stable (+ 0,2 %).

Au niveau des fruits métropolitains, la hausse des quantités achetées (+ 2,5 %) et la baisse du prix (- 8,7 %) sont largement imputables à certains fruits d'été : abricots, cerises et prunes. Pour ces fruits, le retour à de meilleurs niveaux de récoltes s'est accompagné de fortes baisses de prix, entraînant l'accroissement des quantités achetées et une hausse plus modérée des sommes dépensées. Pour les fraises, le recul du prix (- 7,7 %) a permis aux quantités achetées de se redresser (+ 6,6 %). En revanche, après s'être bien comportés en 2008, les achats de pêches-nectarines sont en baisse (- 2,8 %) et ce, malgré la diminution des prix (- 13,9 %).

Accompagner les actions structurantes

Les débats du Conseil spécialisé fruits et légumes de FranceAgriMer ont donc essentiellement porté, en 2009, sur les difficultés économiques de la filière dans un contexte de crise. En effet, alors que pour de nombreux produits les indicateurs de début de campagne semblaient « au vert », avec une production en quantité suffisante et de belle qualité, la plupart des productions ont connu une année particulièrement difficile. En 2009, l'indicateur du Service des nouvelles des marchés a placé en situation de crise conjoncturelle de très nombreux produits, pendant des périodes longues et, pour certains, dès le début de la campagne. Cette situation a conduit à la mise en place, au cours de l'été, d'un dispositif d'aide à l'allègement des charges financières pour les exploitations de fruits et légumes victimes de la crise. Par ailleurs, le Conseil spécialisé a mené des réflexions sur les orientations budgétaires 2010 de FranceAgriMer pour la filière fruits et légumes. Elles ont concerné, notamment, la poursuite de l'accompagnement des actions structurantes, permettant l'adaptation des exploitations aux évolutions du marché (accompagnement de construction et d'aménagement de serres, de rénovation du verger, de bâtiments de stockage pour les pommes de terre...), ainsi que des actions de promotion destinées à favoriser la connaissance et la consommation des fruits et légumes.

+ d'infos :

Patrick Trillon, président du Conseil spécialisé fruits et légumes

Cécile Fugazza, déléguée filière
cecile.fugazza@franceagrimer.fr
01 73 30 33 14

Julie Barat, Marchés, études et prospective
julie.barat@franceagrimer.fr
01 73 30 21 75



La filière horticulture

EN 2009, LES ACHATS DES FRANÇAIS EN VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR ONT ENREGISTRÉ UNE LÉGÈRE PROGRESSION. LE SECTEUR A BÉNÉFICIÉ DE NOMBREUSES ACTIONS DE SOUTIEN AVEC, EN PARTICULIER, LE PLAN DE RELANCE DE LA FLEUR COUPÉE.

5 000
horticulteurs-pépinieristes exercent
leur activité sur

22 000
hectares.

VALORISER LES VÉGÉTAUX D'ORNEMENTATION

La filière horticulture ornementale regroupe les fleurs et feuillages coupés, les plantes en pot et à massif, les pépinières et les bulbes à fleurs. Les acteurs de la filière sont regroupés au sein d'une interprofession : Val'hor. Près de 5 000 horticulteurs-pépinieristes exercent leur activité sur 22 000 hectares, dont 2 400 hectares couverts. Au total, l'horticulture ornementale génère 150 000 emplois directs et indirects.

Les modes de commercialisation sont diversifiés (vente directe, grossistes, grande distribution spécialisée ou généraliste). Il en est de même des débouchés : particuliers, entreprises du paysage et collectivités. L'aval du secteur mobilise 26 000 sociétés de négoce, dont 14 000 fleuristes, et plus de 20 000 entreprises de services, qu'il s'agisse d'entrepreneurs paysagistes, de reboiseurs, d'engazonneurs ou d'élagueurs...

Des achats en légère progression

Le chiffre d'affaires total de la filière, incluant végétaux, travaux et fournitures, s'élève à 9 milliards d'euros environ. Ce secteur connaît des difficultés liées

La filière horticole en France, c'est

9 milliards d'euros
de chiffre d'affaires,

150 000

emplois,

50 000

entreprises.

notamment au coût croissant de l'énergie, des investissements et de la main d'œuvre. Pour autant, les achats des Français en végétaux d'intérieur et d'extérieur ont connu, en 2009, une légère progression. Ainsi, les achats des particuliers en végétaux d'intérieur se sont élevés à 203,4 millions d'entités et à 2,3 milliards d'euros*, soit une progression de 4,6 % en volume et de 2,4 % en valeur par rapport à l'année 2008.

Les progressions enregistrées en volume et en valeur sont essentiellement dues aux plantes fleuries (+ 12 % en volume et + 7,9 % en valeur). Les bottes de fleurs toutes préparées et les compositions florales ont, quant à elles, diminué en volume et progressé en valeur tandis que les coupes et bacs de plantes ont légèrement progressé en volume et en valeur. Enfin, les plantes vertes et les fleurs coupées vendues à la pièce ont régressé en volume et en valeur.

La consommation totale de végétaux d'extérieur s'est élevée à 458,3 millions de végétaux et 955,9 millions d'euros, soit une évolution sur l'année de + 3,5 % en volume et + 4,3 % en valeur. Les conditions climatiques de l'année 2009, avec un hiver froid, et l'intérêt croissant des consommateurs pour les végétaux d'extérieur expliquent cette progression. Les groupes de produits dont le marché a progressé de façon significative en valeur ont été les arbustes fruitiers à petits fruits, les arbres et arbustes de haie ou d'ornement (hors conifères), les rosiers ainsi que les graines de fleurs et de gazon. Le seul groupe de produits dont le marché est en baisse en valeur est celui des conifères pour haie ou d'ornement.

Pour les produits de l'horticulture, l'année 2009 confirme cependant le très large déficit des échanges extérieurs, la France important sept fois plus qu'elle n'exporte. Dans ce bilan, les principaux postes déficitaires demeurent le secteur de la fleur coupée (qui représente 35 % de la valeur des importations totales et 40 % du déficit total) et le secteur des plantes d'intérieur (27 % de la valeur des importations et 30 % du déficit). La part des Pays-Bas (à la fois producteur et importateur-réexpéditeur) dans les importations de fleurs coupées fraîches s'élève à 90 % en valeur. Les végétaux d'extérieur restent le principal point fort des exportations (68 % de la valeur totale).

Apporter un soutien à la filière

Face à la crise financière, une campagne promotionnelle d'une ampleur exceptionnelle a été mise en œuvre durant l'année, visant, d'une part, à inciter le grand public à l'achat de végétaux et, d'autre part, à inciter les collectivités territoriales à réaliser des projets d'aménagements paysagers.

L'analyse des circuits de commercialisation de la fleur coupée a permis de dégager des pistes de réflexion et d'action pour conforter le plan de relance de ce secteur, notamment en développant des actions de promotion articulées autour de la Charte de qualité de la filière. En réponse aux attentes des professionnels, FranceAgriMer a relancé, en 2009, les enquêtes régionales réalisées entre 2000 et 2006 sur les données structurelles des entreprises de production de l'horticulture et de la pépinière ornementales, en vue de mesurer et d'analyser les évolutions qui se sont produites

Face à la crise, une campagne promotionnelle d'une ampleur exceptionnelle a été mise en œuvre pour soutenir la filière. ”





depuis 2006. Ces enquêtes – dont la réalisation a été confiée au cabinet d'études AND International – seront poursuivies de 2010 à 2013. L'exploitation des données de l'observatoire économique et financier des entreprises du secteur – dont la réalisation a été confiée à CER France – permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution constatée et favorisera les orientations stratégiques et individuelles des professionnels. L'objectif de cet outil de type « baromètre » est de réaliser, dans la durée, un suivi économique et financier des entreprises, afin d'évaluer les tendances et de déceler les éventuelles fragilités.

Un plan de relance de la fleur coupée

FranceAgriMer a également travaillé sur un plan de relance des fleurs coupées avec, notamment, des audits technico-économiques réalisés dans ce secteur et un dispositif d'aides aux investissements de production et de postproduction. La réalisation de ces audits a pour objectif d'analyser la viabilité des entreprises, d'expertiser leur stratégie commerciale et d'éclairer la pertinence des projets de diversification des entreprises du secteur. Pour 2009, 85 diagnostics ont été réalisés et 71 demandes d'investissements présentées. Cette mesure est reconduite en 2010.

Un soutien aux investissements dans les serres horticoles

En 2009, 51 demandes d'aide ont été déposées pour un montant d'investissement de 13,1 millions d'euros, ce qui représente une aide évaluée à 2,3 millions d'euros. Sur la même période, 81 demandes de paiement ont été déposées. 58 dossiers ont été payés, pour un montant d'aide de 3,4 millions d'euros.

L'expérimentation horticole

FranceAgriMer a également mis en œuvre une expérimentation horticole conduite à deux niveaux :

- au plan national, par l'Astredhor, l'institut technique de l'horticulture ;
 - au plan régional, par les différentes stations d'expérimentation de l'Astredhor.
- Le Conseil scientifique et technique (Costec), composé d'experts issus notamment de la recherche publique (Inra) et de l'enseignement, évalue l'ensemble des programmes (nationaux et régionaux). En 2010, 166 projets d'expérimentation seront mis en œuvre avec, pour thèmes principaux, les techniques culturales, la protection des cultures et l'élargissement de gamme.

+ d'infos :

Jean-Pierre Mariné, président du Conseil spécialisé horticulture

Daniel Rollin, délégué filière
daniel.rollin@franceagrimer.fr
01 73 30 34 82

Claudie Bernabé, Marchés, études et prospective
claudie.bernabe@franceagrimer.fr
01 73 30 33 48

* Source : panel TNS Sofres, cofinancé par FranceAgriMer et Val'hor.



La filière lait

FRAPPÉE PAR LA CRISE, LA FILIÈRE LAITIÈRE A MENÉ EN 2009 UNE CAMPAGNE PRUDENTE PLACÉE SOUS LE SIGNE D'UNE RESTRICTION DES QUOTAS DE PRODUCTION.

UNE FILIÈRE AFFECTÉE PAR LA FLUCTUATION DES PRIX

Avec

24 millions de tonnes de lait
de vache produites chaque année,

la France est le **2^e** producteur
européen derrière l'Allemagne.

La France produit 17 % du lait collecté en Europe, ce qui en fait le deuxième producteur européen derrière l'Allemagne. Chaque année, 4 millions de vaches laitières – soit le plus gros cheptel d'Europe – essentiellement localisées dans l'ouest du pays, fournissent à 87 000 exploitants près de 24 millions de tonnes de lait. Depuis 1984, la politique agricole commune assurait à ces exploitants un cadre stable, avec un régime des quotas à la production et des aides à l'écoulement des produits transformés. Mais depuis 2007, les marchés laitiers subissent d'importantes fluctuations de prix. Les accords de Luxembourg de 2003 ont en effet réformé en profondeur l'OCM lait, en réduisant ou supprimant les aides à l'écoulement des produits, tout en prévoyant la disparition des quotas laitiers à l'horizon 2015. Jusqu'à cette date, la France restera soumise à un quota de production de 25 millions de tonnes. Pour autant, la filière prépare déjà « l'après-quotas », ce qui devrait l'amener à mieux s'organiser, en particulier en accélérant le taux de contractualisation entre producteurs et transformateurs.



Une production valorisée à 90 %

Seul 10 % du lait de vache collecté est consommé sans transformation. L'essentiel de la production est valorisé. La France produit ainsi 1,9 million de tonnes de fromage, 400 000 tonnes de beurre, 360 000 tonnes de crème, 640 000 tonnes de lactosérum et 345 000 tonnes de lait en poudre. La transformation du lait est le fait de grands groupes, tels Danone et Lactalis, qui figurent parmi les leaders mondiaux du secteur, et des entreprises de taille plus modeste. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 23 milliards d'euros. La demande intérieure de produits laitiers est forte, les Français consommant en moyenne 67 kg de lait et 24 kg de fromage par an. Toutefois, si le lait occupe presque la moitié des volumes achetés, il ne représente que 13 % des sommes dépensées : les trois quarts des dépenses des ménages sont consacrés aux achats de fromages et de produits ultra-frais. Les exportations sont, elles aussi, dynamiques et ne concernent, pour la très grande majorité, que les pays européens. Le lait et la crème dominent les échanges en volume, mais les échanges en valeur concernent pour moitié les fromages.

800 000 tonnes de laits de chèvre et de brebis

À la collecte de lait de vache s'ajoute la production de laits de chèvre et de brebis. La France est le premier collecteur européen de lait de chèvre et le quatrième collecteur européen de lait de brebis (derrière la Grèce, l'Italie et l'Espagne). Chaque année, 2,5 millions de chèvres et de brebis fournissent 800 000 litres de lait, dans trois grandes zones de collecte : Roquefort, Pyrénées-Atlantiques et Corse. Après une forte croissance au début des années 2000, la production s'est désormais stabilisée. Le lait collecté sert principalement à fabriquer du fromage, notamment 91 000 tonnes de fromage de chèvre. Ce dernier a en effet vu sa consommation considérablement augmenter ces dernières années, contrairement au fromage de brebis, le plus souvent haut de gamme, donc pénalisé par l'érosion générale de la demande pour les produits les plus chers.

Des mesures pour stabiliser les cours

En 2009, la filière laitière mondiale a été confrontée à une crise économique. Un excédent d'offre des produits laitiers par rapport à la demande sur les marchés internationaux a conduit la Commission européenne à réinstaurer des mesures mises en sommeil depuis 2007. Pour la France, poudre de lait et beurre ont bénéficié d'achat à l'intervention (respectivement 62 000 et 17 000 tonnes) ; le beurre a également bénéficié de l'aide au stockage privé (24 000 tonnes) ; les restitutions à l'exportation ont été réactivées de janvier à novembre. Ces mesures, d'une ampleur sans précédent depuis plus de dix ans, ont contribué à stabiliser les cours, mais à des niveaux bas. Elles ont eu un fort impact sur le prix du lait de vache dans tous les pays de l'Union européenne. Face à ce déséquilibre, certains États membres de l'Union européenne, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Danemark, ont cherché à compenser la baisse de valorisation par une hausse de la production, quitte à aggraver encore la perte

Confrontée en 2009 à une crise laitière mondiale, la France a opté pour une gestion très prudente de sa campagne, ce qui s'est traduit par la restriction des volumes produits. ”



de valorisation. Pour sa part, la France a préféré diminuer les volumes et opter pour une gestion très prudente de la campagne 2009, ce qui s'est traduit par la restriction des volumes produits.

Le marché international de lait de vache déséquilibré

S'exprimant au sein des instances de FranceAgriMer, les représentants de la filière française ont demandé au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, d'avoir une politique de maîtrise de l'offre particulièrement stricte. Après concertation entre ses services et la filière au sein du Comité lait de vache et du Conseil spécialisé de FranceAgriMer, le ministre a pris trois décisions : n'accorder aucune allocation provisoire, reporter l'attribution de la hausse de 1 % du quota national et limiter les remboursements de fin de campagne aux producteurs de moins de 160 000 litres. Ces décisions ont permis au prix du lait payé au producteur en France de ne baisser que de 18 %, soit moins que dans les autres États membres de l'Union européenne. Cependant, elles ont provoqué des introductions accrues, sur le marché intérieur, de lait de consommation en provenance d'Allemagne et de fromages des Pays-Bas, et ont aussi, de ce fait, dégradé le commerce extérieur. Début 2010, même si le solde des échanges de produits laitiers restait excédentaire, il accusait une forte baisse, de près de 415 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

La demande de laits de chèvre et de brebis en baisse

Bien que peu touchés par les déséquilibres des marchés internationaux des produits laitiers, les laits de chèvre et de brebis ont souffert d'une réduction de la demande en 2009. Avec le risque de perturber le plan de relance de la filière du lait de chèvre, destiné à favoriser la contribution de la collecte nationale à la progression des débouchés caprins. Mis en œuvre par l'interprofession, ce plan vise à améliorer le revenu des éleveurs français. Il est accompagné par FranceAgriMer et prévoit une enveloppe de crédit de 300 000 euros.

La filière lait de brebis, quoique confrontée à des réalités et des enjeux très différents, a également subi, en 2009, des difficultés de production pour des raisons climatiques ou sanitaires. Soutenue par le Comité lait de brebis de FranceAgriMer, la filière a bénéficié d'un crédit spécifique de 200 000 euros dans le but d'identifier et d'accompagner des actions bénéficiant à ses bassins de production et compatibles avec l'encadrement des aides nationales. Pour l'ensemble de la filière lait, l'année 2010 a démarré sous le signe d'une collecte assez basse et les achats, malgré des prix toujours orientés à la baisse, restent relativement stables.

+ d'infos :

Gérard Budin, président du Conseil spécialisé lait

Frédéric Douel, délégué filière
 frederic.douel@franceagrimer.fr
 01 73 30 30 60

Caroline Samson, Marchés, études et prospective
 caroline.samson@franceagrimer.fr
 01 73 30 32 54



La filière oléo-protéagineux



LA FRANCE PRODUIT 8 MILLIONS DE TONNES D'OLÉO-PROTÉAGINEUX. UNE PRODUCTION VALORISÉE PAR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS, PRINCIPALEMENT EN HUILE ET TOURTEAUX. D'OÙ L'OBJECTIF DE RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION.

MIEUX TRANSFORMER POUR VALORISER LA PRODUCTION

150 000
exploitations agricoles produisent
8 millions
de tonnes d'oléo-protéagineux.

Près de 150 000 exploitations agricoles françaises produisent des oléo-protéagineux. Leur collecte est assurée par des coopératives et des négociants privés. La filière oléagineuse n'est pas régie par une organisation commune de marché. En revanche, elle a dû mettre en place un marché à terme pour le colza et a su développer des débouchés innovants, comme le biodiesel.

Des rendements exceptionnels pour le colza

Les oléo-protéagineux sont d'excellentes têtes d'assolement, bénéfiques pour l'environnement. Ils couvrent 2,4 millions d'hectares, dont 2,2 millions pour les oléagineux (colza, tournesol, soja, lin) et 0,2 pour les protéagineux (pois, féverole, lupin). Grâce aux conditions climatiques favorables durant le développement végétatif et les moissons, les rendements en colza ont été exceptionnels en 2009. La moyenne des rendements des régions se situe à 3,8 t/ha, soit 0,5 t de plus que la campagne 2008. Dans le Nord, les rendements moyens atteignent même des records, dépassant les 4,3 t/ha. *A contrario*, les rendements en tournesol, à 2,3 t/ha, et en soja, à 2,5 t/ha,

Production des oléo-protéagineux	
Colza	5,6 millions de tonnes
Tournesol	1,7 million de tonnes
Soja	100 000 tonnes
Lin oléagineux	18 000 tonnes
Graines de moutarde	2 000 tonnes
Arachides	< 100 tonnes

sont médiocres, équivalents à la moyenne des dix dernières campagnes. La France est globalement et de loin le plus gros producteur européen d'oléagineux, en détenant 24 % de la production de l'Union européenne et près de 3 % de la production mondiale. La récolte des trois principaux oléagineux représente près de 7,5 Mt dont 5,6 Mt de colza, 1,7 Mt de tournesol et près de 100 000 tonnes pour le soja.

Les autres cultures oléagineuses restent marginales : 18 000 tonnes de lin oléagineux, 2 000 tonnes de graines de moutarde, moins d'une centaine de tonnes d'arachides. Enfin, en 2009, la filière lin textile a traversé une crise de surproduction et a dû faire face à des stocks anormalement élevés. Les membres du Conseil spécialisé oléo-protéagineux ont alors voté des aides supplémentaires en faveur de la filière lin : 300 000 euros dédiés à l'expérimentation et 200 000 euros à la promotion.

Forte hausse de la production de protéagineux

Avec des surfaces en protéagineux de 205 000 ha, contre 164 000 ha en 2008, et un rendement moyen de 48,2 qx/ha, la production française a atteint 989 000 tonnes en 2009, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2008. Après cinq années de recul, la ressource en pois français a progressé en 2009, résultat d'un accroissement des surfaces et des rendements. La récolte de pois s'élève ainsi à 543 000 tonnes, en hausse de 19 % par rapport à 2008. La production de féveroles poursuit également sa progression. Grâce à une augmentation des surfaces de près de 43 %, à 87 000 ha, et un rendement moyen de 50 qx/ha, la récolte française atteint 435 000 tonnes, soit près de 37 % de plus qu'en 2008.

La trituration, source de valeur ajoutée

La transformation des oléo-protéagineux apporte, par ailleurs, une forte valeur ajoutée à la filière. Ainsi, près de 6,2 millions de tonnes de graines oléagineuses sont triturées en France, dont 70 % de colza. La majeure partie des oléagineux est vendue aux huileries françaises. Jusqu'au début des années 2000, le marché des produits issus de leur trituration (broyage et extraction de l'huile) était dominé par les tourteaux (résidus solides de la trituration) riches en protéines, utilisés pour l'alimentation animale. Désormais, c'est l'huile fabriquée qui constitue le produit le plus recherché, en raison de la croissance de l'industrie des biocarburants et de la chimie verte. En 2009, la France a produit 2,5 millions de tonnes d'huiles végétales, pour une consommation estimée à 3 millions de tonnes. En 2009, la capacité de production française de biodiesel ou diester, fabriqué à partir des plantes de colza, a atteint 2 millions de tonnes.

Plus de 3 millions de tonnes de tourteaux issus de la trituration, en particulier le tourteau de soja, sont utilisés par le secteur de l'alimentation animale et réduisent ainsi la dépendance vis-à-vis des importations de produits riches

La France est le plus gros producteur européen d'oléagineux, avec 24 % de la production européenne et près de 3 % de la production mondiale. ”





en protéine. Le secteur de la nutrition animale consomme aussi près de 34 % des protéagineux français, les fabricants d'aliments du bétail marquant un regain d'intérêt pour les pois et les féveroles, moins chers que le tourteau de soja. Les utilisations de protéagineux progressent également dans l'alimentation humaine du fait de la demande en protéine d'origine végétale de l'industrie agroalimentaire.

Compte tenu du dynamisme du marché intérieur, moins de 23 % de la production d'oléagineux est exportée. Les principaux destinataires sont les pays qui connaissent un déficit de graines par rapport aux besoins de leur industrie de la trituration : l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne. En outre, près de 50 % des protéagineux français sont exportés, notamment vers la Norvège et la Belgique pour les pois et vers l'Égypte pour les féveroles.

Renforcer la compétitivité des entreprises

Pour renforcer la compétitivité des entreprises de commercialisation et de transformation, FranceAgriMer a élaboré un dispositif d'intervention économique qui sera mis en œuvre en 2010 et prévoit trois types de mesures. La première est une aide au conseil visant à financer une partie du coût des prestations fournies par des cabinets extérieurs, dans le cadre de réflexions et de programmes d'actions mis en œuvre par des entreprises engagées dans des évolutions stratégiques. La seconde est une aide à l'investissement matériel destinée à soutenir les programmes d'investissement d'entreprises dans le cadre de projets stratégiques d'une durée de 3 ans. Ces programmes doivent s'accompagner d'une augmentation de capital d'un montant au moins égal à l'aide demandée. Ces deux premières mesures sont réservées aux PME et entreprises de taille intermédiaire. Une aide à la restructuration des entreprises est prévue pour contribuer à l'émergence de leaders de taille européenne et à la constitution de pôles dans les bassins de production. Ce dernier dispositif accompagne en effet les prises de participations, les créations de filiales communes, les fusions et rachats.

Promouvoir les produits sous signes de qualité

FranceAgriMer a également travaillé à la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux actions collectives d'assistance technique destinées à développer les productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine dans le secteur des grandes cultures (agriculture biologique, label, AOP, IGP, spécialité traditionnelle garantie).

+ d'infos :

Pierre Cuypers, président du Conseil spécialisé oléo-protéagineux

Claire Lelièvre, déléguée filière
 claire.lelievre@franceagrimer.fr
 01 73 30 20 41

Marion Villacampa, Marchés, études et prospective
 marion.villacampa@franceagrimer.fr
 01 73 30 33 29

La filière pêche et aquaculture



EN 2009, LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE A ENREGISTRÉ UN RECU CONSÉQUENT DE SES VENTES, NOTAMMENT EN VALEUR. FACE À CETTE SITUATION, FRANCEAGRIMER S'EST ATTACHÉ À SOUTENIR LE SECTEUR, MAIS AUSSI À EN RÉNOVER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE.

UN MARCHÉ PERTURBÉ PAR LA CRISE

1,7 milliard d'euros,

**c'est le chiffre d'affaires global annuel
des filières pêche et aquaculture au
niveau de la première mise en marché.**

La pêche française (fraîche et congelée) représente 470 000 tonnes de poissons, coquillages et crustacés. La production conchylicole s'élève à 195 000 tonnes (huîtres et moules essentiellement) tandis que l'aquaculture produit 50 000 tonnes de poissons marins et d'eau douce (truite principalement). La pêche française emploie 20 000 marins, la conchyliculture 9 000 personnes et l'aquaculture 2 000. La pêche métropolitaine, pour 85 % des volumes capturés, est contrôlée par 18 organisations de producteurs (OP) qui regroupent 50 % des 4 800 navires métropolitains. Ces OP ont en charge la gestion des quotas et gèrent collectivement des mesures techniques et qualitatives facilitant la commercialisation. Elles bénéficient des mesures communautaires de soutien des marchés administrées par FranceAgriMer. Les deux tiers des 300 000 tonnes produites par la pêche fraîche sont commercialisés dans les 38 halles à marée réparties sur les côtes françaises. Ainsi, les mareyeurs sont des acteurs incontournables de la première mise en marché.

Au niveau de la première mise en marché, le chiffre d'affaires global des filières pêche et aquaculture représente 1,7 milliard d'euros, répartis entre pêche fraîche (940 millions d'euros), pêche congelée (180 M€), conchyliculture (400 M€) et aquaculture (180 M€).



Une année difficile pour la filière

En 2009, les ventes ont connu une baisse d'environ 12 % en valeur par rapport à 2008, pour un recul en volume de 5 %, le marché ayant été perturbé par la crise économique. Il a été, par ailleurs, affecté par l'afflux de poissons des pays du Nord (Grande-Bretagne, Islande) du fait d'une forte disponibilité et d'un taux de change favorable. La baisse des achats, notamment de poissons nobles par l'Espagne et l'Italie, et une consommation française atone après une croissance continue depuis 20 ans ont également joué défavorablement.

La réduction de l'offre de pêche française (sortie de flotte, arrêts temporaires) n'a, en outre, pas suffi pour limiter la baisse des prix dans les criées. De plus, l'éparpillement, tant géographique que commercial, de l'offre française apparaît comme un handicap croissant face à une distribution moderne qui recherche une régularité d'approvisionnement en prix, qualité et conditionnement.

Le taux de retrait définitif a, en conséquence, été élevé (16 % des volumes pour le merlu, 13 % pour le tcaud et la rousette, 16 % pour la sardine), avec des conséquences financières lourdes pour les OP. En 2010, ces derniers, à court de trésorerie, diminueront les prix d'intervention de plusieurs espèces pour améliorer la compétitivité de l'offre française, avec le risque de mettre en difficulté certains segments de la flotte. Face à cette situation, FranceAgriMer s'est attaché à orienter l'adaptation économique du secteur.

Produire des données économiques

Ainsi, FranceAgriMer a redéployé le Réseau inter-criées qui permet l'enregistrement normalisé de la première transaction en halles à marée. L'établissement transmet ensuite les informations réglementaires à l'Union européenne et exploite ces données afin d'élaborer l'information économique du secteur et d'alimenter un observatoire des espèces dont l'économie est stratégique. Par ailleurs, l'observatoire des entreprises du mareyage a été relancé.

À partir de 2009, FranceAgriMer a également été chargé de reprendre la saisie des journaux de bord, effort qui a nécessité la mobilisation de gros moyens humains et financiers. Des améliorations sont néanmoins encore nécessaires, en termes de codification et de transmission des documents des pêcheurs aux Affaires maritimes. Les journaux de bord électroniques, qui se généraliseront progressivement à partir de 2010, devraient permettre d'associer les OP à l'intégration des données dans un délai resserré.

Enfin, FranceAgriMer a donné son accord de principe pour la mise en place d'un observatoire des prix en conchyliculture, selon un cahier des charges à préciser avec le Comité national de la conchyliculture (CNC).

Répondre aux situations de crise

FranceAgriMer a mis en œuvre 2,5 M€ de crédits de fonds d'allègement des charges (FAC) pour les ostréiculteurs gravement affectés, pour la seconde année consécutive, par la mortalité des naissains. Les arrêts temporaires de pêche en 2009 ont conduit

FranceAgriMer s'est attaché à orienter l'adaptation économique du secteur. ”



au paiement de 8,5 M€, dont 1,7 M€ de crédits communautaires, à 120 navires : 70 en anchois et 50 en cabillaud.

Le traitement des crises de marché nécessite des communications spécifiques à gérer rapidement au plus près des acteurs économiques de la pêche, selon des mécanismes qui devront être améliorés entre FranceAgriMer et la profession.

Structurer la première mise en marché

FranceAgriMer appuie les OP dans leur fonctionnement et leur restructuration et gère, notamment, le financement et le contrôle des interventions communautaires. Le Conseil spécialisé a proposé une modification du cadre réglementaire des halles à marée, pour mieux coordonner leur pratique et élargir l'offre et la demande d'une première mise en marché trop cloisonnée.

En 2009, FranceAgriMer a également soutenu la modernisation des entreprises de mareyage. Le fonds de gestion de marchés, qui garantit la valeur des produits stockés, a été relancé. Le fonds national de cautionnement des achats des produits de la mer doit, par ailleurs, retrouver une légitimité au regard du droit communautaire pour pouvoir poursuivre sa garantie des paiements aux pêcheurs, une fonction stratégique pour l'amont de la filière.

Communiquer

FranceAgriMer assure la maîtrise d'ouvrage du plan de communication générique du secteur pêche. En 2009, différentes opérations ont été menées : campagnes radio pour « les poissons et coquillages de nos côtes », partenariat avec la Semaine du goût, outils de communication pédagogiques, etc. L'établissement a, par ailleurs, cofinancé

VALORISER L'IMAGE DE LA PÊCHE FRANÇAISE

Au titre du Plan pour une pêche durable et responsable (PPDR) mis en œuvre au lendemain de la crise de la pêche de mai 2008, FranceAgriMer a été chargé du volet marché. En 2009, trois projets sont parvenus au stade pré-opérationnel :

• Création d'un écolabel public

Ce projet vise à créer une alternative à l'écolabel MSC (Marine Stewardship Council) pour une pêche durable, promu par des ONG, mais dont la logique ne recouvre pas les spécificités de la pêche française et, en particulier, les volets sociaux et « sécurité » qui la distinguent. FranceAgriMer, avec un groupe d'experts professionnels, a ainsi produit un cahier des charges et un projet de décret à soumettre au Conseil d'État. Ce projet s'appuie sur les critères recommandés par la directive européenne sur l'étiquetage écologique des produits de la pêche.

• « Pêcheur responsable », une marque valorisant les bonnes pratiques

Les professionnels de la filière pêche, réunis au sein d'un groupe de travail piloté par FranceAgriMer, ont travaillé à la création d'un référentiel distinguant les bonnes pratiques de pêche dans les domaines de la ressource, de l'environnement, de la qualité des produits et des conditions de vie à bord.

FranceAgriMer a déposé à l'INPI une marque collective - Pêcheur responsable - dont l'utilisation est soumise à un règlement d'usage. Les pratiques des navires candidats sont notamment auditées et contrôlées par un organisme certificateur qui délivre l'autorisation d'utiliser la marque. Un logo destiné à identifier et fédérer les navires adhérents à la démarche, ainsi que les opérateurs de la filière qui s'approvisionnent auprès de ces derniers, a également été créé.

• Bientôt une marque pour la pêche française

Pour distinguer les produits de la pêche française, la création d'une marque « pêche française » est envisagée. FranceAgriMer a donc établi un cahier des charges qui s'inspire notamment de la marque Viande de porc française (VPF). La provenance française est en effet valorisante dès lors que le produit respecte un standard de qualité. Cette marque doit informer et rassurer le consommateur, notamment pour la pêche vendue en frais, dont l'identification est faible.



des campagnes de communication menées par le CNC et le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (Cipa) ou des organisations professionnelles de poissonniers. FranceAgriMer organise et finance le pavillon français au Seafood de Bruxelles, ce qui permet à une soixantaine d'entreprises françaises de participer à cet événement professionnel incontournable. L'action de FranceAgriMer est financée par la taxe fiscale affectée (0,27 % de la valeur de la première vente), des crédits de l'État et des crédits du fonds européen pour la pêche (FEP).

Développer un dialogue interprofessionnel

Si la gestion de la ressource et la représentation des métiers de la pêche sont des priorités pour le secteur, la répartition harmonieuse de la valorisation des productions jusqu'aux consommateurs est une clé du revenu des pêcheurs et des acteurs de la filière. Aussi FranceAgriMer encourage-t-il la filière pêche à constituer une gouvernance économique de plus en plus nécessaire à sa réactivité, dans l'intérêt réciproque des partenaires. De fait, il n'existe pas d'interprofession dans la filière pêche, contrairement aux filières conchylicoles et aquacoles, avec le CNC et le Cipa. Avec ces deux entités, FranceAgriMer contractualise des financements importants, notamment pour la promotion et l'innovation.

Réformer l'OCM tout en préservant les outils de gestion des marchés

L'Ofimer puis FranceAgriMer ont organisé, avec le concours de la direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), le débat professionnel sur la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) annoncée comme imminente par la Commission européenne. Au printemps 2009, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer a émis un avis unanime sur un mémoire français pour la réforme de l'OCM, qui a été transmis par la DPMA à la Commission européenne.

Ses principaux objectifs portaient sur le renforcement des organisations de producteurs, de la pêche comme de l'aquaculture, en les dotant de fonds opérationnels significatifs. Ces fonds leur permettraient de mieux agir sur la qualité des productions, la prévision et le regroupement de l'offre, l'innovation et le développement technique. Il était également proposé de déconcentrer le cadre communautaire de l'interprofession pour l'adapter aux réalités nationales, mais aussi de promouvoir des règles d'étiquetage valorisantes pour les productions communautaires.

Le *Livre vert* sur la réforme de la politique commune de la pêche, qui inclut l'OCM, diffère le calendrier de sa réforme. FranceAgriMer veillera néanmoins, par l'entremise de son Conseil spécialisé, à ce que le projet global n'occulte pas les instruments de gestion des marchés et d'organisation des filières économiques, comme cela a été fermement rappelé par la France à la Commission européenne lors des Assises de la pêche, le 31 décembre 2009.

+ d'infos :

Hervé Jeantet, président du Conseil spécialisé pêche et aquaculture

Dominique DeFrance, délégué filière
dominique.defrance@franceagrimer.fr
01 73 30 24 92

Marion Fischer, Marchés, études et prospective
marion.fischer@franceagrimer.fr
01 73 30 37 51

La filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales



LES DIVERS SECTEURS DE LA FILIÈRE DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES ONT TRAVERSÉ L'ANNÉE 2009 AVEC PLUS OU MOINS DE SUCCÈS... ET LE SOUTIEN CONSTANT DE FRANCEAGRIMER.

UNE FILIÈRE DIVERSIFIÉE

30 000

**hectares de terre sont dédiés à la culture
des plantes à parfum, aromatiques et
médicinales en France.**

150 plantes à parfum, aromatiques et médicinales différentes sont cultivées en France. S'y ajoutent plusieurs centaines de plantes issues de la cueillette sauvage. La filière est donc particulièrement diversifiée, tant au niveau de la production que de la commercialisation. Une vingtaine d'organisations de producteurs approvisionnent des acheteurs issus de nombreux secteurs d'activité en plantes sèches, fraîches, congelées, distillées en huiles essentielles, transformées en extraits...

Le lavandin, star du secteur

Ces plantes sont souvent incorporées à des produits finis à forte valeur ajoutée, comme les médicaments homéopathiques, les compléments alimentaires, les parfums ou les cosmétiques.

Résultat : tandis que le chiffre d'affaires de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales est estimé à 85 millions d'euros, le chiffre d'affaires de la filière, qui génère 30 000 emplois directs et indirects, avoisine les 4 milliards d'euros.



La France détient le quasi-monopole de la production de lavandin dans le monde.

Si la France détient le quasi-monopole de la production de lavandin, cultivé en Provence sur 15 000 hectares et qui permet de fabriquer 1 000 tonnes d'huile essentielle par an, les autres plantes à parfum, aromatiques et médicinales produites en France doivent faire face à une concurrence étrangère, souvent très présente. Pour s'en distinguer, la filière mise sur son savoir-faire et sur les labels de qualité (AOC, bio, IGP).

Un marché des huiles essentielles morose

En 2009, le marché des huiles essentielles a été marqué par une conjoncture assez morose. En cause : des hausses de prix excessives en 2007 et 2008, associées à un contexte économique global peu favorable. La tendance à la baisse de la consommation et de la production de lavande fine s'est également poursuivie, ce qui pose le problème des conditions de survie de cette production à moyen terme. Au plan phytosanitaire et climatique, les problèmes de dépérissement des lavandes et lavandins restent une préoccupation majeure du secteur. Cette situation fait peser sur la filière des risques de fluctuations d'offre avec, à la clé, une perte de la lisibilité de ce marché pour les industriels.

Une démarche de développement durable

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer s'est attaché à accompagner les professionnels du secteur durant cette période délicate, en misant notamment sur une démarche de développement durable. Structurée en 2009, cette démarche pourrait se concrétiser dès 2010, en lien avec certains acteurs de l'aval, par la mise sur le marché de produits estampillés « développement durable ». Au plan international, le projet de Centre d'étude de développement durable euro-méditerranéen a progressé. Le statut du futur centre est en cours de définition.

La R&D et la qualité, deux priorités

Si les plantes à parfum ont souffert en 2009, le marché des plantes aromatiques, lui, s'est globalement maintenu. Il existe toutefois un déficit structurel d'offre de plantes aromatiques sèches « identifiées Provence » susceptible de mettre en difficulté ce secteur. D'où la nécessité pour FranceAgriMer de proposer dès 2010 un plan spécifique d'accompagnement.

En ce qui concerne la production de plantes médicinales, les situations ont été assez hétérogènes en raison de l'attentisme de certains transformateurs, mais il n'y a pas eu de mouvement baissier de fond. Une meilleure connaissance des besoins du marché au travers d'études semble toutefois nécessaire pour orienter au mieux cette production vers de nouveaux débouchés. D'une manière générale, l'appui de FranceAgriMer dans les domaines de la recherche et du développement, des études et de la qualité reste stratégique pour la filière, de même que ses dispositifs de soutien aux actions internes des organisations professionnelles.

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer s'est attaché à accompagner les professionnels du secteur en misant, notamment, sur une démarche de développement durable. ”



La filière sucre



EN 2009, FRANCEAGRIMER A PRIS UNE PART ACTIVE À LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE FRANÇAISE À LA SUITE DE LA RÉFORME DE L'OCM SUCRE.

DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES POUR LA FILIÈRE SUCRE

**4 milliards
d'euros** de chiffre
d'affaires annuel pour une production
de 4,4 millions de tonnes de sucre.

Avec un chiffre d'affaires annuel de 4 milliards d'euros, la France est le premier pays producteur européen de sucre. Fortement organisée sur les plans professionnel et économique, la filière sucrière française – 26 000 planteurs, 6 500 salariés dans l'industrie sucrière dont l'activité est saisonnière, de septembre à décembre – est régie par la politique agricole communautaire. Celle-ci repose sur un régime de quotas, qui attribue à chaque fabricant un plafond de production pour le sucre alimentaire et garantit notamment un prix minimum pour le produit agricole (betterave en métropole et canne dans les départements d'outre-mer). Le quota peut toutefois être dépassé, à condition que la production hors quota soit destinée à des utilisations non alimentaires ou exportée en dehors de l'Union européenne.

Une production de 4,4 millions de tonnes

Lors de la campagne 2008/2009, les 26 000 planteurs de métropole ont récolté, sur 349 000 hectares, 30 millions de tonnes de betteraves. La plus grande



partie de cette récolte a permis aux huit sociétés du secteur de produire 4,1 millions de tonnes de sucre. À cela, il faut ajouter 0,25 million de tonnes de sucre de canne fabriquées dans les DOM. Sur les 4,4 millions de tonnes de sucre produites au total, 2,9 millions ont été utilisées sur le marché intérieur français : 2,1 millions pour la consommation alimentaire directe (sucre de bouche) ou indirecte (boissons, produits laitiers...) et 0,8 million pour un usage non alimentaire (éthanol, levure, chimie, parapharmacie...). Les exportations ont atteint 1,1 milliard d'euros en valeur, soit le quart du chiffre d'affaires de la filière. Le sucre français est principalement commercialisé dans les autres pays de l'Union européenne (1,6 million de tonnes). Compte tenu du niveau de production, 0,45 million de tonnes ont également pu être exportées sur les pays tiers en 2008/2009. En 2009, les exportations au sein de l'Union européenne ont ainsi représenté 1,8 million de tonnes en volume et 1 milliard d'euros en valeur.

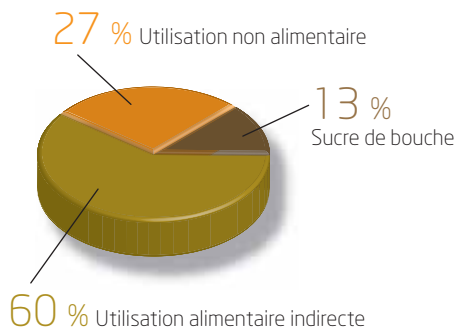
La France touchée par les abandons de quotas

Fait marquant de l'année, la France, jusque-là épargnée par les restructurations impulsées par la réforme de l'OCM sucre, a été touchée à son tour par les abandons de quotas. Les fabricants ont en conséquence dû renoncer à 684 000 tonnes. Cela s'est traduit par la fermeture de cinq usines sur trente et par la disparition du bassin betteravier d'Aiserey, en Bourgogne. Et sur les 31 000 planteurs de la métropole, 5 000 ont abandonné la production betteravière. Dans ce contexte difficile, les superficies cultivées ont été ajustées à la baisse, diminuant de 11 %. Cela n'a pas empêché la récolte de betteraves d'atteindre, grâce à de bonnes conditions de développement, le niveau record de 86,8 tonnes par hectare en 2008.

De nouveaux débouchés sur le marché européen pour le sucre de quota

L'année 2009 a constitué une étape importante dans la mise en œuvre de la réforme de l'OCM sucre. Le prix de référence du sucre de quota a en effet subi une première baisse (passant de 631,9 euros la tonne à 541,5 euros) et les restitutions à l'exportation ont été supprimées. Un nouveau régime d'importation avec certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a également été mis en place après l'abolition, des Caraïbes et du Pacifique a également été mis en place après l'abolition, du protocole sucre de l'accord de Cotonou en 2000. Ces évolutions laissent planer un risque sur le nouvel équilibre du marché européen du sucre. L'enjeu pour la filière française a donc été de gagner de nouveaux débouchés dans l'Union européenne, de manière à compenser la suppression des exportations subventionnées. Un objectif atteint, puisque les ventes au sein de l'Union européenne sont passées de 1,35 million de tonnes en 2007/2008 à 1,52 million de tonnes en 2008/2009.

Utilisations intérieures du sucre



“ Pour compenser la suppression des exportations subventionnées, la filière française doit gagner de nouveaux débouchés. ”





SUCRE... ET CARBURANT

Une partie de la récolte de betteraves en métropole est destinée à la fabrication d'alcool, notamment d'éthanol carburant dont la France est le premier producteur mondial. En 2009, 8,6 millions d'hectolitres d'alcool de betterave ont ainsi été produits.

Le sucre hors quota s'exporte

Autre évolution notable, la Commission européenne a décidé d'ouvrir un contingent d'importation de 400 000 tonnes de sucre hors quota à droits nuls en provenance des pays tiers, de manière à accorder aux industries de la filière la possibilité d'un arbitrage en matière de prix. Dans le même temps, afin de maintenir un équilibre entre fabricants et utilisateurs, elle a ouvert un contingent d'exportations de sucre hors quota. Initialement fixé à 650 000 tonnes, celui-ci est passé à 950 000 tonnes en septembre 2009. Il a rapidement suscité l'intérêt des sucriers, à mesure que les prix mondiaux du sucre augmentaient fortement. Les exportations françaises de sucre hors quota ont ainsi atteint 350 000 tonnes.

Des aides financières et un plan de restructuration nationale

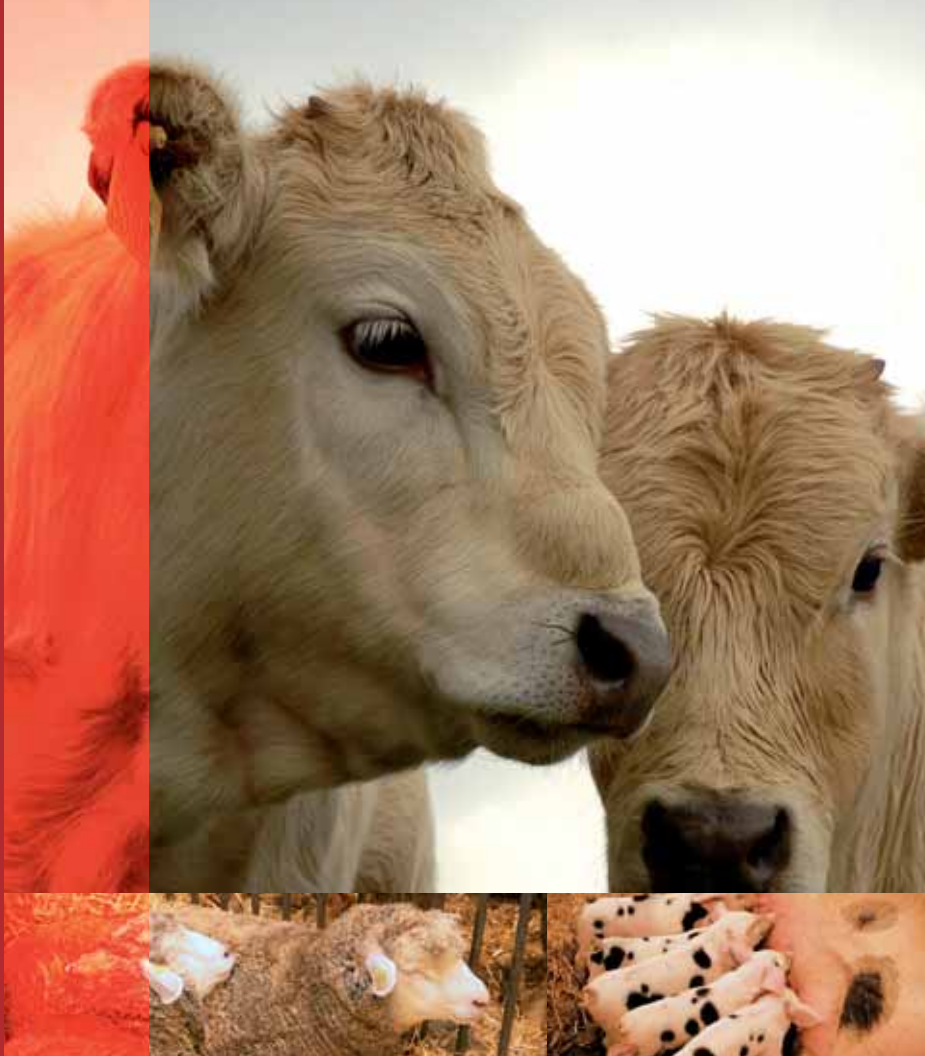
C'est dans ce cadre que l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC), puis FranceAgriMer, ont participé en 2009 à la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre du fonds de restructuration communautaire. Le versement des aides prévues a pu être effectué : 199 millions d'euros aux 22 000 planteurs ayant réduit leurs quotas, 364 millions d'euros aux fabricants de sucre et 3,6 millions d'euros aux 217 entreprises de travaux agricoles. Le Conseil spécialisé sucre de FranceAgriMer a également été partie prenante dans la mise en œuvre du plan de restructuration nationale. Ce plan, dont la dotation sur fonds communautaires s'élève à 64 millions d'euros pour la France, a une double vocation : accompagner les abandons de production dans les régions concernées par des mesures de diversification et soutenir les investissements dans les industries agroalimentaires. Ces mesures doivent faire l'objet de projets déposés et instruits dans les DRAAF avant le 30 septembre 2011, la date limite de paiement par FranceAgriMer étant fixée au 30 septembre 2012.

+ d'infos :

Éric Lainé, président du Conseil spécialisé sucre

Gérard Thomas, délégué filière
gerard.thomas@franceagrimer.fr
01 73 30 26 73

Philippe Candar, Gestion des aides
philippe.candar@franceagrimer.fr
01 73 30 22 82



La filière viandes

2009 RESTERA COMME UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES ACTEURS FRANÇAIS DE LA FILIÈRE VIANDES. MAIS TOUS ONT PU COMPTER SUR FRANCEAGRIMER POUR PRENDRE EN COMPTE LEURS DEMANDES, METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE POLITIQUES PUBLIQUES DESTINÉES À LES ACCOMPAGNER ET À PRÉPARER LES ENJEUX DE DEMAIN.

-5 % pour le prix
des gros bovins en 2009. La production,
elle, est restée à peu près stable.

La consommation de volaille par
les Français a progressé en 2009 de

+2,2 %.

DEUX CONSEILS SPÉCIALISÉS S'ENGAGENT POUR LA FILIÈRE

FranceAgriMer est doté de deux Conseils spécialisés pour les filières françaises de viandes, l'un dédiés aux viandes rouges (ruminants et équidés), l'autre aux viandes blanches (élevage hors sol), chacune avec des défis spécifiques. En ce qui concerne les viandes rouges, la France est le premier pays européen producteur de viande bovine, avec un cheptel de 20 millions de têtes (60 % d'origine laitière et 40 % d'origine allaitante). Un million de bovins sont exportés chaque année. La production, composée à 50 % de viande de vache, à 30 % de viande de jeunes bovins et de bœufs et à 13 % de viande de génisse, couvre 94 % des besoins intérieurs. Sa mise sur le marché est réalisée pour un quart par des coopératives, mais également par des négociants, des organisations de producteurs et des marchés aux bestiaux. L'abattage, quant à lui, est dominé par le secteur privé. Second groupe d'abattage européen, la société Bigard traite ainsi 1,2 million de tonnes de viande bovine par an, soit 40 % des volumes abattus en France.

Une érosion de la consommation de veau et d'agneau

Notre pays produit également, avec les Pays-Bas, la moitié de la viande de veau

2009, ANNÉE DÉTERMINANTE POUR L'ÉQUARRISSAGE

Dans le domaine de l'équarrissage, 2009 a été marquée par la réforme du marché et sa « privatisation » dans le cadre des interprofessions. La gestion et le financement du secteur ont donné lieu à la création quasi généralisée d'ATM, associations de gestion pour les animaux trouvés morts et l'ensemble des produits destinés à l'équarrissage en matière de transformation.

européenne. Organisée de manière intégrée, depuis la fabrication de l'aliment d'allaitement jusqu'à l'abattage, cette production joue d'ailleurs un rôle régulateur des filières lait et viande, en leur offrant un débouché et en créant de la valeur. Les volumes, toutefois, sont globalement en diminution depuis 25 ans, pour cause de repli du cheptel des vaches laitières. Les producteurs doivent également faire face à une érosion de la consommation. C'est le cas également des acteurs de la filière ovine. La France est le troisième pays producteur européen de viande ovine, avec un cheptel de 3,9 millions de brebis allaitantes détenues par 32 000 éleveurs et 1,3 million de brebis laitières détenues par 5 000 éleveurs. Deux systèmes de production coexistent, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergerie. Enfin, la production française de viande de cheval se classe au 4^e rang européen, une centaine d'abattoirs traitant chaque année environ 5 000 tonnes de viande. La filière s'appuie sur trois sources d'approvisionnement : la production française de chevaux de trait, la réforme des chevaux de loisirs et surtout, l'importation de viandes conservées sous vide et congelées à raison de 24 000 tonnes annuelles. Ces flux sont nécessaires pour satisfaire la demande intérieure, quatre fois supérieure à l'offre.

Un contexte de production dégradé pour les viandes rouges

Dans leur ensemble, les filières viandes rouges ont connu une année 2009 difficile, marquée par une crise des matières premières, une crise sanitaire, des restructurations d'entreprises d'aval et le développement de la concurrence internationale. Ce contexte de production dégradé a prolongé la crise de revenu qui touche depuis 2007 la filière de la viande bovine et se caractérise par une baisse des cours, une réduction des naissances et une diminution trop lente des charges. Le débat sur les gaz à effet de serre a en outre créé de nouveaux facteurs de déstabilisation pour une production déjà fragilisée dont l'avenir est marqué par de nombreuses incertitudes, notamment au regard de la préparation de la PAC de l'après-2013. La situation économique de la filière du veau de boucherie, en revanche, s'est restaurée l'année dernière, grâce à une maîtrise des mises en place qui a entraîné un recul de la production et une stabilité des prix. La production de viande ovine a, elle, connu son niveau de prix le plus élevé depuis les cinq dernières années et a été la seule du secteur des viandes à bénéficier d'une augmentation (+ 1,4 %) de la consommation. Il n'en a pas été de même pour la filière équine, qui a subi une fin d'année 2009 très éprouvante, avec une réduction drastique des cours dans un marché mondialisé faisant l'objet d'une forte concurrence des nouveaux pays membres de l'Union européenne.

Bientôt un Observatoire des prix de la viande bovine

Le Conseil spécialisé ruminants et équidés de FranceAgriMer a traité de nombreuses questions pour accompagner les filières viandes rouges au cours

« La France est le troisième pays producteur européen de viande ovine, avec un cheptel de 3,9 millions de brebis allaitantes et 1,3 million de brebis laitières. »





LA FIN DES CAGES CONVENTIONNELLES POUR LA PRODUCTION D'ŒUFS

Les producteurs d'œufs font partie intégrante de la filière des viandes blanches. Les 2 000 éleveurs du secteur sont soit indépendants et dotés de leur propre outil de conditionnement, soit sous contrat avec un centre de conditionnement public ou privé. Avec 14 milliards d'œufs pondus chaque année par environ 50 millions de poules, pour un chiffre d'affaires estimé à 1,1 milliard d'euros, la France est le premier producteur d'œufs de l'Union européenne. La filière se prépare actuellement à une évolution programmée de son système de production. Environ 80 % des œufs sont en effet pondus en cage. Or, une nouvelle directive européenne sur le bien-être animal interdit les cages conventionnelles à partir du 1^{er} janvier 2012. Près de 60 % des cages françaises sont concernées.

de cette année difficile. Un suivi précis des naissances de veaux, en raison des risques liés à la fièvre catarrhale ovine (FCO), a ainsi été réalisé et la mise en place d'un Observatoire des prix et des marges de la viande bovine est en cours de préparation. Le Conseil a également effectué un suivi régulier de la mise en œuvre du plan Barnier et des mesures d'indemnisation des pertes liées à la FCO mises en place pour limiter les difficultés de trésorerie rencontrées par les éleveurs de bovins et d'ovins. En ce qui concerne le secteur ovin, l'année 2009 a été marquée par la formalisation d'un plan d'actions sur la rénovation de l'appui technique en élevage, la restructuration de la filière, la gestion de l'offre et la valorisation des produits. Le Conseil a, par ailleurs, débattu des conséquences du bilan de santé de la PAC pour toutes les productions herbagères. Et il s'est prononcé sur l'application de mesures destinées à maintenir ou développer la compétitivité des filières viandes rouges, telles l'aide à l'adaptation de l'engraissement des animaux pour le secteur de la viande chevaline ou les aides aux investissements des entreprises de mise en marché, d'abattage et de transformation de viande de boucherie.

Des filières viandes blanches aux marchés très mondialisés

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les viandes blanches a dû également soutenir en 2009 des filières aux marchés très mondialisés, donc frappées par les conséquences de la crise économique internationale. Rappelons que la France se classe au premier rang des pays européens pour la production de volailles, avec 1,8 million de tonnes produites chaque année (dont 60 % pour le poulet de chair). La filière, dont le chiffre d'affaires est estimé à 4,5 milliards d'euros au stade de la production, se caractérise par un fort niveau d'intégration des maillons amont (génétique, accoupage, alimentation et production), où évoluent quelques grands groupes industriels privés qui rémunèrent les éleveurs. La France compte ainsi environ 20 000 exploitations spécialisées. Parallèlement, près de 4 000 éleveurs produisent 38 millions de lapins par an, soit 53 900 tonnes de viande consommée pour l'essentiel sur le marché intérieur dont 60 % est mis en marché par des structures coopératives. À cette production de viandes blanches s'ajoutent 25 millions de porcs abattus chaque année dans notre pays, faisant de la France le troisième producteur européen de viande porcine. Les éleveurs de porcs



– plus de 16 000 – sont surtout implantés dans le Grand Ouest. Plus de 90 % de la production est mise sur le marché par une soixantaine d'organisations issues du secteur coopératif. Et les trois quarts de la viande produite sont consommés après transformation.

Des situations contrastées en 2009 pour le porc et la volaille

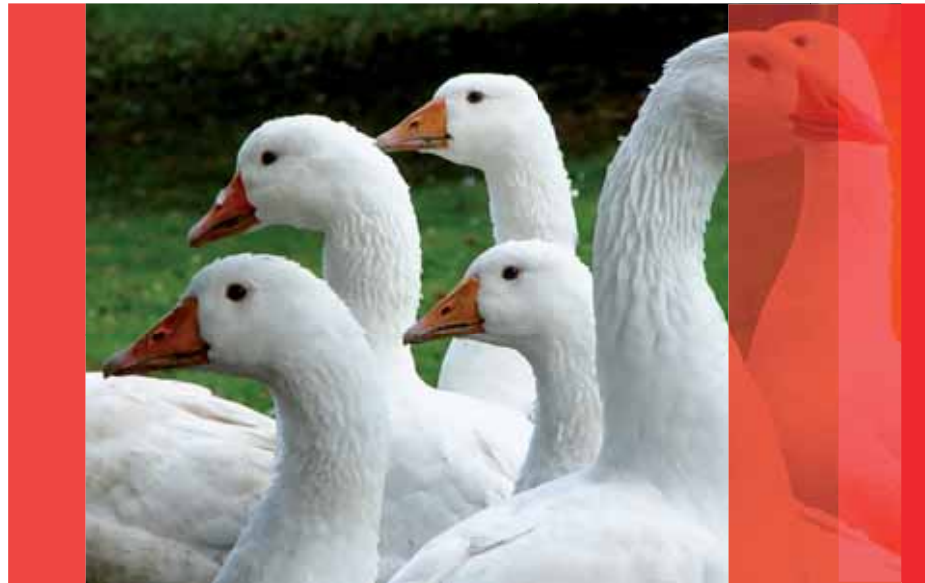
En 2009, les filières porcs et volailles ont eu à faire face à un ralentissement de la demande, à l'impact des mesures de protection liées aux menaces sanitaires (grippe A/H1N1 en particulier) et à une pression concurrentielle intense. Les échanges se sont réduits, ce qui a augmenté la concurrence sur les destinations traditionnelles de la France et exercé sur le marché une pression commerciale considérable. Pour la troisième année consécutive, les éleveurs français ont souffert de prix bas dans un contexte de production européenne dynamique. La baisse des cours a atteint 7,8 % par rapport à 2008 et placé les élevages dans une situation financière souvent très difficile, malgré un moindre coût des aliments qui a limité la dégradation de la rentabilité. Les exportations ont chuté, déséquilibrant un peu plus la balance commerciale : à fin 2009, le déficit extérieur s'élevait à 105 millions d'euros. La volaille a mieux traversé l'année. Après une période de crise en 2006/2008 liée aux difficultés sanitaires, le secteur a retrouvé un équilibre économique en 2009, grâce à une meilleure adéquation de l'offre à la demande et une

“ Afin d'aider le secteur porcin, le Conseil spécialisé a demandé une régulation du marché communautaire, ainsi que des soutiens publics nationaux via la mise en place de restitutions. ”



UNE BONNE ANNÉE POUR LE FOIE GRAS

Les ventes de foie gras français ont augmenté de 5 % en 2009. La France est le premier producteur sur ce marché, avec 19 000 tonnes fabriquées chaque année, soit 75 % des tonnages mondiaux. La production de foie gras de canard représente 97 % des volumes, celle de foie gras d'oie ne cessant de diminuer. La filière compte 2 500 exploitations spécialisées, implantées surtout dans le Sud-Ouest, notamment dans le Gers. Organisée selon deux grands schémas - une filière longue de grands groupes très intégrés et une filière courte de petits producteurs indépendants commercialisant directement leur production, elle exporte un quart de sa production et affiche un chiffre d'affaires estimé à 1,7 milliard d'euros.



consommation plutôt soutenue. Globalement, pourtant, la production française a diminué. Seuls les abattages de poulets ont progressé de 1 % par rapport à 2008. La production de dindes, canards et pintades est, pour sa part, en repli. La France a également moins exporté de volailles en 2009.

Des mesures pour restaurer la compétitivité des filières

Les membres du Conseil spécialisé pour les viandes blanches n'ont donc pas ménagé leurs efforts en 2009 pour accompagner les filières. Afin d'aider le secteur porcin à résoudre ses difficultés, ils ont notamment demandé une nouvelle fois une régulation du marché communautaire, via la mise en place de restitutions, ainsi que des soutiens publics nationaux et dénoncé certaines pratiques de la grande distribution. Régulièrement évoquée, la mise en place de l'Observatoire des prix et des marges s'est concrétisée en juin 2009. Le Conseil a également suivi avec une grande vigilance l'évolution du cadre réglementaire dans les domaines du commerce, de l'hygiène, de la santé, du bien-être animal et de l'environnement, cette évolution ayant un fort impact sur les échanges et les coûts de production et pouvant être source de distorsions de concurrence. À la grande satisfaction de la profession avicole, préoccupée par la commercialisation de produits importés utilisant abusivement la notion de frais, le règlement européen n° 1047/2009 a modifié les normes de commercialisation pour la viande de volailles fraîches et les préparations à base de viande de volailles. Autre enjeu majeur de la filière : le dossier des viandes séparées mécaniquement a donné lieu à de nombreux débats, tout comme la transposition de la directive 2007/43/CE fixant des règles minimales pour l'élevage des poulets destinés à la production de viande. En outre, le Conseil s'est prononcé sur l'application de mesures destinées à maintenir ou développer la compétitivité des filières viandes blanches, comme les aides d'urgence liées aux dégâts de la tempête Klaus ou la mise en œuvre de prêts de crise destinés aux éleveurs de porcs. Malgré ces efforts, au début de l'année 2010, la situation restait incertaine pour les producteurs de viande porcine dont la rentabilité était mise à mal par la baisse du prix du porc tombé, depuis octobre 2009, en dessous de 1,30 euro le kilo.

+ d'infos :

Pierre Chevalier, président du Conseil spécialisé viandes rouges (ruminants et équidés)

Michel Meunier, délégué filière
michel.meunier@franceagrimer.fr
01 73 30 23 17

Yves Trégaro, Marchés, études et prospective
yves.tregaro@franceagrimer.fr
01 73 30 32 40

Jacques Lemaître, président du Conseil spécialisé viandes blanches (élevage hors sol)

Michel Meunier, délégué filière
michel.meunier@franceagrimer.fr
01 73 30 23 17

Magalie Ballan, Marchés, études et prospective
magalie.ballan@franceagrimer.fr
01 73 30 32 58

La filière vins



LE CONSEIL SPÉCIALISÉ DE FRANCEAGRIMER POUR LES PRODUCTIONS DE VINS ET PRODUITS ISSUS DE LA VIGNE, VINAIGRES, VERGER CIDRICOLE ET PRODUITS FRAIS ET TRANSFORMÉS ISSUS DE CE VERGER EST DEVENU, EN 2009, UN LIEU DE GOUVERNANCE IMPORTANT POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE VITICOLE.

L'ANNÉE DE MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ

La filière affiche un chiffre d'affaires global de

18 milliards d'euros.

La France compte plus de 46 000 exploitations viticoles professionnelles. La vigne y occupe 1,7 % du territoire et près de 3 % des zones cultivées. La filière, organisée sur la base d'une segmentation entre deux classes de vins (les vins de France avec indication géographique et les vins de France sans indication géographique), affiche un chiffre d'affaires global d'environ 18 milliards d'euros et exporte un tiers de sa production. Mais elle est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés, caractérisées par une baisse de la consommation intérieure (qui a chuté de 9 % entre 2003 et 2008) et par une concurrence accrue à l'exportation de nouveaux vignobles (Australie, Afrique du Sud, Chili...). Résultat : en 2008, avec l'équivalent de 485 millions de caisses de bouteilles produites, la France n'occupait plus que le troisième rang des pays exportateurs de vin en volume, tout en restant le premier exportateur mondial en chiffre d'affaires.



De mauvais résultats sur le marché international

Les ventes intérieures de vins tranquilles en grande distribution ont représenté 9,5 millions d'hectolitres, affichant une progression de 1,2 % en volume et de 2,9 % en valeur. L'année 2009 a été marquée par la poursuite du développement des vins rosés, qui représentent désormais un quart des ventes. Les ventes de vins effervescents, tirées à la hausse par le champagne, ont pour leur part représenté 185,2 millions de cols, soit une augmentation de 5,4 % en volume et de 6,9 % en valeur.

Sur les marchés d'exportation, les entreprises viticoles françaises ont été très impactées par les effets de la crise économique et financière internationale. Les exportations ont diminué de 18 % en valeur et de 12 % en volume, représentant cependant encore des volumes et des valeurs considérables : 5,8 milliards d'euros pour 12,7 millions d'hectolitres commercialisés. Ces baisses ont affecté toutes les principales destinations, à l'exception de la Suisse, et la plupart des catégories de produits.

Une enveloppe d'aides nationales

Devant cette situation préoccupante, qui s'est traduite par des baisses importantes des cours et des transactions et une augmentation des stocks de vins rouges, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer a souhaité, pour la campagne 2009/2010, l'instauration rapide d'une mesure de distillation de crise, ouverte sur une base volontaire, ne concernant que les vins rouges de table et de pays, pour un volume de près de 600 000 hectolitres. Par ailleurs, les représentants de la filière vins ont travaillé tout au long de l'année sur la mise en œuvre, en France, des mesures prévues dans le cadre de l'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole. Cette OCM octroie aux États membres des fonds communautaires à mobiliser dans le cadre de programmes d'aides nationales sur la période 2009/2013. Le programme national de la France pour le soutien au secteur viticole a été doté de 172 millions d'euros pour la campagne 2008/2009 et de 226,8 millions d'euros pour la campagne 2009/2010. Le Conseil, qui s'était donné comme objectif la mise en œuvre rapide de ce programme, a fixé les priorités pour la filière et a adopté les textes réglementaires nécessaires en application des dispositions communautaires de l'OCM.

De nouveaux outils de promotion

FranceAgriMer est devenu en 2009 l'autorité compétente en charge de la gestion, de l'administration et du contrôle de la mention du cépage et/ou du millésime dont bénéficient les vins sans indication géographique des États membres de l'Union européenne. Compte tenu des forts enjeux commerciaux et concurrentiels de cette mesure pour les entreprises françaises, les membres du Conseil spécialisé de la filière viticole ont proposé une procédure d'agrément et de contrôle simple

Le programme national de la France pour le soutien au secteur viticole a été doté de 226,8 millions d'euros pour la campagne 2009/2010. ”





NOUVEAU CONSEIL, NOUVEAUX ÉQUILIBRES

Le premier Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les productions de vins et produits issus de la vigne, vinaigres, verger cidricole et produits frais et transformés issus de ce verger s'est réuni le 26 mai 2009. Sa composition, avec une représentation nouvelle et importante des conseils de bassins (près de 50 % de membres professionnels), a modifié sensiblement les équilibres et la concertation entre les différents collèges.

et souple. Cette nouvelle procédure a été opérationnelle pour les vendanges du millésime 2009.

En outre, la nécessité de s'adapter au nouveau contexte réglementaire et la mise en œuvre de nouveaux outils destinés à la promotion des vins sur les pays tiers au bénéfice des entreprises et des interprofessions, ont conduit les membres du Conseil à constituer un groupe de travail permanent sur la promotion des vins, composé d'experts des diverses organisations professionnelles et interprofessionnelles de la filière viticole. Sa mission est de proposer des orientations stratégiques pour la promotion des vins français avec, notamment, une réflexion sur le rôle possible d'actions collectives « vins de France » et la définition de priorités pour les financements.

Une aide à la restructuration des distilleries

Par ailleurs, le bilan du programme des études sur le bénéfice d'une consommation modérée de vins sur la santé, menées de 1994 à 2008, ainsi que leurs avancées scientifiques, a été dressé dans le cadre du Conseil spécialisé. FranceAgriMer a été un acteur important dans la mise en place d'une aide à la restructuration des distilleries du secteur viticole pour l'année 2009. L'objectif de cette aide était de faciliter les opérations de fusion ou d'acquisition d'unités de distillation, pour améliorer leur compétitivité, favoriser la constitution de pôles régionaux et adapter les outils aux exigences sanitaires ou environnementales. Le Conseil ayant aussi compétence sur le secteur cidricole a approuvé, en 2009, la mise en œuvre d'une aide à la plantation de vergers de fruits à cidre en zone AOC ou IGP. Cette aide à l'investissement doit favoriser l'évolution variétale nécessaire pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs du secteur.

Un début 2010 prometteur

Ces mesures ont permis à la nouvelle campagne de démarrer sous de bons auspices. À fin février 2010, les ventes de vins sans indication géographique atteignaient deux millions d'hectolitres. Et compte tenu de la relative raréfaction des volumes qui commençait à être observée, les cours de ces vins avaient progressé. Parallèlement, 192 000 hectolitres de vins sans indication géographique avec mention de cépage avaient été commercialisés. Grâce à une activité plus soutenue que l'année dernière, la situation du marché des vins à indication géographique protégée restait, elle, bien orientée. Toutes couleurs confondues, les échanges à 30 semaines de campagne représentaient un total de 5,4 millions d'hectolitres, soit une hausse de 15 % par rapport à fin février 2009. Les échanges des vins à appellation d'origine protégée paraissaient, eux, toujours inférieurs à ceux de la campagne précédente à la même date.

+ d'infos :

Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé vins

Éric Rosaz, délégué filière
eric.rosaz@franceagrimer.fr
01 73 30 26 50

Caroline Blot, Marchés, études et prospective
caroline.blot@franceagrimer.fr
01 73 30 34 25





FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : + 33 1 73 30 30 00 / Fax : + 33 1 73 30 30 30



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE